



LOI DIARD

PRÉAVIS DE GRÈVE DÉPOSÉ

VOUS SOUHAITEZ ÊTRE GRÉVISTE ET AVANT LA GREVE VOUS ÊTES EN :

BS.13.09.092-AFR

CONGÉS ANNUELS

TA MOIS OFF

REPOS N/S/J/RS

MALADIE

A.E.M

EN ESCALE

SI VOUS ÊTES DANS L'UN DES CAS CITÉS CI-DESSUS ET QUE LA 1ERE ACTIVITÉ COUVERTE PAR LA GRÈVE EST :

VOL

DISPERSION

IMMO SOL (SAUF VISITE CEMA)

RÉSERVE

VOIR TABLEAU AU VERSO



Pour accéder aux formulaires de déclaration de grève ou de reprise

AF grève : https://surpn.airfrance.fr/ProdPN_V3/fr/g_retourUtilisateur/PNC_grave_declaration.jsp

AF reprise: https://surpn.airfrance.fr/ProdPN_V3/fr/g_retourUtilisateur/PNC_grave_reprise.jsp



<p>Je souhaite me déclarer gréviste et je me trouve dans l'une des situations suivantes :</p> <p>1. avant la grève : →</p> <p>2. pendant la grève :</p> <p align="center">↓</p>	<p>Je suis en congés annuels ou journée Joker</p>	<p>Je suis en TA (mois OFF)</p>	<p>Je suis en repos N, S, J ou RS</p>	<p>Je suis en maladie</p>	<p>Je suis en A.E.M</p>	<p align="center">Je suis en escale. Je dois rentrer à la base. (Dans l'une des situations ci-dessous J* est le jour d'arrivée à la base)</p>
<p>Ma 1^{ère} activité couverte par le préavis est un vol LC</p>	<p>Formulaire de déclaration 48h00 avant l'heure de pointage. (Ex : pointage 11h00, limite de déclaration à J-2 11h00)</p>					<p>Retour à la base. (Ex : prochain vol, pointage 11h00) Réeng à J*+2 : limite de déclaration à J*, 11h00 Réeng à J*+3 : limite de déclaration à J*+1, 11h00 Réeng à J*+4 : limite de déclaration à J*+2, 11h00</p>
<p>Ma 1^{ère} activité couverte par le préavis est une dispersion</p>	<p>Formulaire de déclaration 48h00 avant l'heure de début de dispersion (06h00)</p>					<p>Retour à la base. (Ex : prochaine activité, dispersion débutant à 06h00) Réeng à J*+3 : limite de déclaration à J*+1, 06h00 Réeng à J*+4 : limite de déclaration à J*+2, 06h00</p>
<p>Ma 1^{ère} activité couverte par le préavis est un stage ou visite médicale du travail</p>	<p>Formulaire de déclaration 48h00 avant l'heure de début du stage. (Ex1 : stage à 08h00, limite de déclaration à J-2 08h00. Ex2 : stage à 13h30, limite de déclaration à J-2 13h30)</p>					<p>Retour à la base. (Ex : prochaine activité, stage débutant à 08h00 ou 13h30) Réeng à J*+3 : limite de déclaration à J*+1, 08h00 ou 13h30 Réeng à J*+4 : limite de déclaration à J*+2, 08h00 ou 13h30</p>
<p>Ma 1^{ère} activité couverte par le préavis est une réserve</p>	<p>Formulaire de déclaration 48h00 avant 00h01 du jour de la réserve. (EX : Réserve à 17h00 jour J, limite de déclaration à J-2 à 00h01)</p>					<p>Retour à la base. (Ex : prochaine activité, Réserve à 17h00) Réeng à J*+3 : limite de déclaration à J*+1, à 00h01 Réeng à J*+4 : limite de déclaration à J*+2, à 00h01</p>
<p>Ma 1^{ère} activité couverte par le préavis est un vol MC/CC Rotation en 2/3/4 on</p>	<p>Si vous partez le 19 avec un découcher en escale et que vous repassez à la base Paris, il faut pour pouvoir débarquer avoir envoyé le formulaire au plus tard 48h00 avant l'heure programmé du retour à la base. EX : heure d'arrivée programmée à Paris le 20/11/2013 à midi, impose que le formulaire de déclaration de grève soit envoyé au plus tard le 18/11/2013 à 11h59.</p>					

SI VOS CONGES OU VOS REPOS RECOUVRENT L'INTEGRALITE DE LA PERIODE DE GREVE, VOUS N'AVEZ PAS BESOIN D'ENVOYER UN QUELCONQUE FORMULAIRE ET L'ENTREPRISE « NE PEUT PAS » VOUS DEMANDER D'ASSURER UNE ACTIVITE.....